

# 12 recommandations en 12 questions

## Pour inscrire l'égalité entre les femmes et les hommes au cœur de la campagne présidentielle de 2012

### 1. Modifier ou renforcer le dispositif existant relatif à la parité politique

1.1. Afin de favoriser la parité politique, modifierez-vous les modes de scrutin pour les élections législatives, cantonales/territoriales ?  **Oui**  **Non**

Si oui, comment ?

en introduisant **une dose significative de scrutin de liste à la proportionnelle**

en mettant en place **un scrutin binominal paritaire**

1.2. **Pour les scrutins de liste**, comptez-vous abaisser le seuil de la contrainte paritaire à l'ensemble des communes et aux départements élisant 3 sénateurs et plus  **Oui**  **Non**

1.3. **Pour les scrutins uninominaux**, aurez-vous recours aux contraintes suivantes :  **Oui**  **Non**

Augmentation des retenues de la première fraction de la dotation publique

Extension de la retenue à la deuxième fraction de la dotation publique

Obligation de parité des candidatures au niveau de la région ou du département sous peine de non enregistrement par le préfet

1.4. **Pour les exécutifs**, étendez-vous le principe paritaire :

1.4.1. Au gouvernement ?  **Oui**  **Non**

1.4.2. A toutes les instances locales, comme les bureaux des intercommunalités ?  **Oui**  **Non**

1.5. **Pour un renouvellement des élu-e-s** :

1.5.1. Modifierez-vous les règles régissant **le cumul des mandats**  **Oui**  **Non**

Si oui, comment ?

en limitant le nombre de mandats concomitants à ... (précisez)

en limitant le nombre de mandats successifs à **2** (précisez)

en limitant l'âge pour se présenter à une élection à ... ans (précisez)

en interdisant le cumul des mandats

1.5.2. Moderniserez-vous **le statut de l'élu-e** (articulation vies pro/perso et politique, indemnités et valorisation de l'acquis de l'expérience et formation, retraite, etc.)  **Oui**  **Non**

## 2. Favoriser le partage des responsabilités professionnelles et sociales

2.1. Prendrez-vous des mesures pour favoriser l'égal accès des hommes et des femmes aux responsabilités :

2.1.1. Dans les **instances représentatives du personnel** et dans les **conseils des prud'hommes** ?  **Oui**  **Non**

Si oui, comment ? Par des scrutins de liste paritaire

2.1.2. Dans les **Conseils d'administration et de surveillance des Etablissements Publics Administratifs** ?  **Oui**  **Non**

Si oui, comment ? Par la volonté politique de l'instance publique de nomination, en imposant la parité

2.1.3. Dans toutes les **instances de direction publiques et privées** (comités de direction et comités exécutifs des entreprises, fonction publique, associations, etc.) ?  **Oui**  **Non**

Si oui, comment ? Par la loi ou des textes réglementaires régissant ces domaines

2.1.4. Pour toutes les **nominations à discrétion du gouvernement** ?  **Oui**  **Non**

Si oui, comment ? Par un système d'alternance, au moins une femme nommée pour chaque homme nouvellement nommé..

## 3. Simplifier, clarifier et renforcer la négociation collective sur l'égalité professionnelle

3.1. Donneriez-vous aux **négoceurs** les moyens de leur action ?  **Oui**  **Non**

Si oui, comment ?

en ouvrant largement aux représentant-e-s du personnel l'accès aux informations de l'entreprise permettant d'élaborer le RSC et de négocier l'accord d'égalité professionnelle

en clarifiant ce qui relève de l'égalité professionnelle et salariale, dans les branches et les entreprises, par exemple en fusionnant les deux négociations.

en inscrivant le contrôle des accords ou plans sur l'égalité professionnelle parmi les priorités des programmes de contrôle de l'Inspection du travail

3.2. Améliorerez-vous l'égalité professionnelle **dans la fonction publique**, en mettant en place des plans, en nommant des référent-e-s dans tous les ministères, etc.  **Oui**  **Non**

## 4. Lutter contre la précarité du travail des femmes

4.1. Comment vous investirez-vous pour lutter contre la précarité du travail des femmes (CDD, temps partiels, bas salaires, etc.) ? 80% du travail précaire étant réalisé par les femmes, toutes mesures de résorption des emplois précaires bénéficient en premier lieu aux femmes. C'est pour cela que nos 2 premières mesures seront d'augmenter le SMIC à 1700 euros et de revenir à la retraite à 60 ans à taux plein. Concernant le code du travail, le CDI à temps plein sera réaffirmé comme la norme du contrat de travail. Un quota maximal d'intérimaires et de CDD égale à 5% des effectifs dans les grandes entreprises et 10% dans les PME sera instauré sauf dérogation justifiée.

4.2. Comment comptez-vous prendre en compte les **emplois à temps partiel** (majoritairement occupés par des femmes) ?

en dissuadant le recours aux temps partiels très courts

en payant les heures complémentaires pour les salarié-e-s à temps partiel dès la première heure

en améliorant l'information des salarié-e-s sur l'impact du temps partiel sur la carrière, le salaire et la retraite

en favorisant l'accès à la formation continue pour les salarié-e-s à temps partiel.

en proposant systématiquement les emplois à temps plein à tous les salariés à temps partiel.

4.3. Repenserez-vous les **emplois de services à la personne** (convention collective,  **Oui**  **Non**

structuration, reconnaissance, formation, professionnalisation) ?

Si oui, comment ? Il faut en effet que ces emplois soient reconnus comme tels avec des vrais diplômes et des qualifications, nous devons également développer la formation professionnelle dans ces secteurs.

**4.4. Revaloriserez-vous les emplois à prédominance féminine ?**  **Oui**  **Non**

Si oui, comment ? Revaloriser les emplois à prédominance féminine n'est qu'un aspect d'une politique d'égalité professionnelle femmes-hommes qu'il faut aborder dans son ensemble. La revalorisation en tant que telle des emplois aujourd'hui à prédominance féminine passe par la lutte contre le travail précaire et par la revalorisation salariale suivant mécaniquement la hausse du SMIC, telles qu'évoquées en question 4.1., vu que ce sont avant tout des femmes, à 80%, qui seront concernées. Nous mettrons également en place un outil comme celui instauré au Canada depuis 1996 qui permet de comparer en terme de responsabilités, niveau d'études, de conditions de travail et de compétences, les métiers "féminisés" et les métiers "masculinisés" et ainsi de mettre en évidence les discriminations salariales .

Il convient toutefois de questionner l'existence même d'emplois à prédominance féminine. Cela passe en premier lieu par le combat dès les premiers âges, à l'école (manuels, enseignements, apprentissage du vivre ensemble) des préjugés sexistes qui construisent socialement des assignations de genres hiérarchisées entre filles et garçons, puis entre femmes et hommes, sous couvert de « biologique ». Il convient ensuite de sensibiliser les équipes éducatives et les professionnels de l'orientation pour qu'ils ne reproduisent pas, même inconsciemment, des schémas sexistes conduisant à assigner par genres des parcours professionnels différenciés alimentant la hiérarchie sous-jacente entre la valeur portée socialement à chacun des métiers. Enfin, l'égalité professionnelle femmes/hommes nécessite aussi, outre l'action légitime des représentants du personnel lors des négociations obligatoires dans l'entreprise (voir question 3.1), d'informer et de lutter contre les préjugés sexistes prégnants dans la culture du « management » des entreprises entretenue par les DRH et attisée par la mise en concurrence des salarié-e-s par les directions d'entreprises; préjugés qui conduisent au « plafond de verre » dans l'évolution des carrières, écartant les femmes de la progression vers des postes à plus grande responsabilité et de direction.

## 5. Faciliter une meilleure articulation des temps de vie et l'exercice d'une parentalité partagée

**5.1. Comment améliorerez-vous l'articulation des temps de vie** professionnels et sociaux ?

- en reconnaissant la parentalité des femmes et des hommes tout au long de la vie
- en travaillant sur les leviers du temps (horaires variables, organisation des réunions, compte épargne temps, etc.)
- en aidant au développement de services divers au sein des entreprises (conciergeries, offres d'accueil et de garde, etc.)

**5.2. Modifierez-vous les dispositifs suivants pour une plus grande implication des pères ?**  **Oui**  **Non**

- congé de paternité (durée et rémunération)
- congé parental (durée et rémunération)

**5.3. Augmenterez-vous et diversifierez-vous l'offre d'accueil et de garde d'enfants sur les territoires ?**  **Oui**  **Non**

Si oui, combien et comment ? Notre objectif est la création d'un grand service public de la petite enfance avec 500000 places créées.

**5.4. Aurez-vous une politique ciblée pour les familles monoparentales, notamment dans leurs démarches d'accès à l'emploi ?**  **Oui**  **Non**

Si oui, laquelle ?

## 6. Veiller à la mise en œuvre et améliorer le dispositif existant de lutte contre les violences faites aux femmes

**6.1. Mettrez-vous en place des campagnes de prévention ?**  **Oui**  **Non**

Si oui, auprès de quelles cibles ? En particulier des plus jeunes

**6.2. Envisagez-vous de renforcer la formation des professionnels ?**  **Oui**  **Non**

Si oui, comment ? En imposant dans le cadre la formation de l'ensemble des professionnels (justice, police, assistante sociale...) des modules spécifiques sur les violences faites aux femmes et plus largement sur les inégalités de genre.

**6.3. Développez-vous les structures d'assistance individualisée et de logement.**  **Oui**  **Non**

Si oui, comment ? En débloquant dans le parc public des logements sociaux à destination des femmes victimes de violence.

**6.4. Améliorez-vous la prise en charge des auteurs de violences ?**  **Oui**  **Non**

Si oui, comment ? Par un suivi psychologique et des groupes de parole comme ce qui est fait au Canada.

**6.5. Renforcez-vous les partenariats, en particulier entre les autorités judiciaires et le secteur associatif ?**  **Oui**  **Non**

Si oui, comment ? En organisant régulièrement des rencontres qui permettraient d'établir des états des lieux des besoins, des partages d'expérience et surtout des formations simultanées.

**6.6. Vous donnerez-vous les moyens de protéger les femmes victimes de la traite des êtres humains aux fins d'exploitation sexuelle ?**  **Oui**  **Non**

Si oui, comment ? En mettant en place une réelle politique abolitionniste, en abrogeant le délit de raccolage et en pénalisant les clients. Par ailleurs, il faudra permettre aux femmes victimes de la traite d'obtenir des papiers quand elles ont été amenées illégalement en France.

**6.7. Comptez-vous octroyer des moyens financiers et humains à la lutte contre les violences faites aux femmes ?**  **Oui**  **Non**

Si oui, lesquels et prioritairement en direction de quelles cibles ? Les associations qui sont en première ligne doivent avoir les moyens de fonctionner, de former leur personnel et d'avoir des conventions à minima triennales. Par ailleurs, les moyens alloués à la justice et la police doivent être également renforcés.

## 7. Rendre effectif l'accès à tous les moyens de contraceptions et d'IVG et mettre en œuvre l'éducation à la sexualité à l'école

**7.1. Rendez effectif, conformément à la loi du 4 juillet 2001 relative à l'interruption volontaire de grossesse et à la contraception :**

**7.1.1. l'accès aux différents moyens de contraception**  **Oui**  **Non**

Si oui, comment ?

- en organisant des campagnes régulières d'information nationales et locales
- en développant des établissements d'information et de conseil conjugal et familial (EICCF) et centres de planification (CPEF) sur l'ensemble du territoire, y compris les départements d'Outre-Mer
- en améliorant et élargissant l'accès à la contraception d'urgence
- en améliorant l'accès à la contraception des mineures, en développant le travail en réseau des acteurs de la contraception notamment des personnels médicaux
- en accordant le remboursement des contraceptifs
- en allouant des financements suffisants aux associations en charge de ces sujets
- en inscrivant dans la formation initiale du personnel médical la contraception et ses différentes méthodes comme partie intégrante de la formation

**7.1.2. l'accès à l'interruption volontaire de grossesse (IVG)**  **Oui**  **Non**

Si oui, comment ?

- en mettant fin à la fermeture des Centres d'Interruption volontaire de grossesse (CIVG)
- en ouvrant des CIVG dans le cadre d'une médecine de proximité (au sein des établissements hospitaliers, ou des centres de santé publics avec IVG) avec les moyens afférents

- en contraignant les établissements publics à appliquer la loi du 4 juillet 2001 (respect des délais légaux, respect des délais recommandés par la HAS, choix de la méthode d'avortement...)
- en revalorisant l'acte à la hauteur des autres actes à technicité similaire,
- en inscrivant dans la formation initiale du personnel médical l'IVG comme partie intégrante de la santé génésique des femmes

7.2. Mettrez-vous en œuvre l'éducation à la sexualité ?

Oui  Non

Si oui, comment ?

- en rendant effectives les trois séances annuelles d'éducation à la sexualité prévues dans la loi, du CP à la terminale.
- en inscrivant dans la formation initiale des personnels enseignants une approche des rapports sociaux de sexe et de leurs conséquences sur les inégalités entre les femmes et les hommes.

## 8. Prendre en compte les spécificités des femmes en matière de santé

8.1. Prévoyez-vous de **sensibiliser le corps médical** aux pathologies nécessitant une surveillance particulière et des traitements spécifiques pour les femmes.

Oui  Non

8.2. Comptez-vous contraindre à une représentation équilibrée des femmes et des hommes dans les **protocoles d'essais cliniques et thérapeutiques**.

Oui  Non

8.3. Encouragerez-vous la réalisation d'études sur le sexisme dans le milieu de travail, au titre des **risques psychosociaux** ?

Oui  Non

## 9. Permettre un égal accès des femmes et des hommes, des filles et des garçons aux activités sportives, culturelles et associatives

9.1. Permettez-vous un **égal accès des femmes et des hommes**, des filles et des garçons aux activités sportives, culturelles et associatives

Oui  Non

Si oui, comment ? Si les femmes sont plus nombreuses à pratiquer une activité physique et sportive, les inégalités entre les sexes et les stéréotypes de genre persistent. Les femmes restent cantonnées à certaines pratiques et exclues d'autres considérées comme « trop viriles ». Or, cette ségrégation n'est pas l'effet d'une différence de goûts « naturels », mais le produit de nombreux facteurs sociaux, politiques, institutionnels et religieux. La culture sportive, au sens du projet émancipateur que lui donne le Front de Gauche, n'est compatible avec aucune soumission qu'elle soit liée à une tradition ou à des pratiques de domination masculine. La féminisation de la pratique des disciplines considérées comme « masculines » sera encouragée et un accès mixte aux équipements sportifs sera garanti. Il s'agit enfin de promouvoir une meilleure représentation des femmes dans le monde sportif. Représentation dans les instances dirigeantes du mouvement sportif mais aussi représentation des pratiques féminines dans les médias. En dépit de leurs performances de premier rang mondial, les matchs des équipes de France de football ou de handball ont été très insuffisamment retransmis. nos propositions sont

- Réaffirmer les principes de laïcité et mixité dans les équipements sportifs et dans les compétitions ;
- Instaurer la proportionnalité dans les instances nationales, la part des femmes doit y refléter celle des licenciées
- Ouvrir un chantier national avec les fédérations sportives pour le développement des rencontres mixtes, des pratiques émergentes dans toutes les disciplines et à tous les niveaux de pratique. Nous prendrons en compte la diversité des motifs d'agir, l'évolution des règlements et des formes de rencontres (compétitives ou non) ;
- Modifier la Loi sur les retransmissions télévisées pour que les manifestations sportives féminines soient traitées de la même manière que les manifestations sportives masculines ;
- Instaurer l'égalité de salaire entre les sportives et sportifs professionnels d'une même discipline ;
- Promouvoir le développement de lieux de concertation au niveau local pour assurer un partage équitable des installations sportives, sans hiérarchie liée au niveau de pratique, sans discrimination de sexe ou d'âge ;
- Garantir au sein de la formation initiale et continue des enseignant(es), des contenus spécifiques sur la question de l'égalité garçons / filles en général, et en EPS en particulier ;

Défendre auprès des instances internationales l'obligation d'avoir des athlètes féminines dans les délégations olympiques pour chaque sport représenté

## 10. Améliorer la prise de conscience et le traitement de toutes les formes de discrimination sexiste

10.1. Connaissez-vous la **Convention internationale de lutte contre toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes**, ratifiée par la France en décembre 1983 ?  **Oui**  **Non**

10.2. Ferez-vous la promotion de ce texte ?  **Oui**  **Non**

Si oui, auprès de qui et comment ? A l'école par exemple, lors des séquences d'enseignement dédiées aux inégalités de genre.

10.3. Facilitez-vous la **connaissance des droits et des procédures** par tous les citoyens et les citoyennes pour une meilleure réparation des discriminations sexistes ?  **Oui**  **Non**

Si oui, comment ? Par des campagnes publiques de communication et par l'affichage obligatoire au sein des lieux de travail sur les textes juridiques condamnant les discriminations sexistes, le harcèlement et les violences.

10.4. Renforcerez-vous la **formation de tous les professionnels de la justice et du droit** sur l'ensemble des discriminations sexistes ?  **Oui**  **Non**

## 11. Développer une culture de l'égalité dès la petite enfance, notamment à l'école et dans les médias

11.1. Comment sensibiliserez-vous **les filles et les garçons** à l'égalité ?

en formant les professeur-e-s des écoles et l'ensemble des personnels encadrant les enfants depuis la petite enfance

en introduisant le thème de l'égalité systématiquement dans les programmes tout au long de la scolarité

en promouvant l'élaboration non-sexiste des manuels scolaires

en favorisant la diversité des parcours d'enseignement et de formation

en veillant à l'application concrète de la convention interministérielle sur l'égalité entre les femmes et les hommes, les filles et les garçons dans la système éducatif, comme la nomination de référent-e-s dans les rectorats

en mettant en place des actions de prévention des comportements et violences sexistes

11.2. Organiserez-vous des **campagnes de sensibilisation** à destination du grand public afin de déconstruire les stéréotypes sexistes ?  **Oui**  **Non**

11.3. Estimez-vous que les **médias** sont impliqués dans votre action de promotion de l'égalité ?  **Oui**  **Non**

Si non, comment les impliquerez-vous ? Par une politique active d'information du ministère des droits des Femmes et de l'Égalité, en particulier au travers de son représentant au sein du ministère de la culture et de la communication.

## 12. Renforcer les structures et les moyens mis en place par les pouvoirs publics en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes

12.1. Créez-vous un **ministère de plein droit chargé des droits des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes** ?  **Oui**  **Non**

12.2. Quels **moyens humains et financiers** accorderez-vous aux organismes et structures agissant en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes, comme le service des droits des femmes et de l'égalité ? **Dans un**

**premier temps nous rétablirons les moyens qui ont été supprimés durant le dernier quinquennat du président Nicolas Sarkozy au service des droits des femmes et de l'égalité et nous le développerons davantage dans les régions et départements pour avoir des points d'accès sur l'ensemble du territoire.**

**12.3.** Adopterez-vous un **programme d'actions interministériel** afin d'inscrire l'égalité femmes-hommes au cœur de votre politique ?  **Oui**  **Non**

**12.4.** Améliorerez-vous les **liens avec la société civile et le monde de la recherche** ?  **Oui**  **Non**

### Remarques complémentaires :

Question 1.1 : Le choix des réponses est en réalité trop fermé, Le Front de Gauche va plus loin et revendique une proportionnelle intégrale et paritaire à tous les scrutins.

question 1.3 : Le temps de la mise en place du passage des scrutins uninominaux aux scrutins de liste, ou dans le cas où nous n'aurions pas un gouvernement Front de Gauche, nous sommes d'accord avec les 2 premières propositions qui tendent à augmenter les sanctions financières.

Question 3.1 : La mesure de la différence de traitement entre les femmes et les hommes en entreprise se heurte à une difficulté. Cette mesure passe par la comparaison de situations individuelles entre les femmes et les hommes. Or, toutes les données comparatives concernant les rémunérations et les évolutions professionnelles sont en la stricte possession de l'employeur. Les représentants du personnel doivent avoir un égal accès à ces données pour procéder aux mesures et, le cas échéant, mettre en place un dispositif de réparation des situations inégalitaires. En effet, les représentants du personnel sont tout à fait habilités à traiter des questions d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Par ailleurs, concernant l'application des lois existantes sur l'égalité salariale, le Front de Gauche propose d'introduire des sanctions financières dans la loi pour non-respect de l'égalité salariale femmes/hommes en imposant aux entreprises non pas une obligation de moyens, mais une obligation de résultats, et que cette pénalisation financière, qui s'élève aujourd'hui à 1% de la masse salariale, monte à 10%. Seront également supprimées les subventions et les aides publiques aux entreprises hors-la-loi.

Question 4.2 : Par ailleurs, il convient de limiter l'attribution d'heures supplémentaires dans les entreprises qui ont recours à des temps partiels pour au contraire favoriser l'attribution d'heures complémentaires majorées afin de créer des temps pleins. De plus l'employeur devra cotiser à l'assurance vieillesse sur la base du temps plein pour tout emploi à temps partiel, pour supprimer la pénalisation du temps partiel sur le montant des pensions.

Question 5.1: Nous ne sommes pas foncièrement opposés au 3<sup>ème</sup> point, mais cela relève selon nous d'une négociation collective au sein de l'entreprise. Par ailleurs, concernant l'accueil des jeunes enfants, nous défendons l'idée d'un grand service public de la petite enfance afin d'avoir une offre universelle d'accueil.

Question 7.2 : Il s'agirait même dès le primaire de développer l'éducation AUX sexualités

Question 8.1: Compléments : Par exemple si nous ne disposons que de peu de données sur le VIH/sida et les IST chez les lesbiennes, nous savons qu'elles sont plus concernées que les autres par les IST et plus touchées que l'ensemble des femmes par le cancer du sein, notamment car elles sont moins suivies par les gynécologues

Question 12.3 : A ce titre, le ministère des droits des Femmes et de l'égalité sera rattaché auprès du ou de la premier-e Ministre et sera appuyé par des délégué-e-s interministériel-le-les et des représentant-e-s dans chaque ministère.